

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 18 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 22
Votants	: 26
Absents excusés	: 4
Absents	: 3

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

### Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MICHIELS Marielle, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien.

### Absents excusés :

Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,  
Mme NICOLAS-NELSON Nathalie ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,  
Mme CAMBOULIN Chimène ayant donné pouvoir à M KOÏTA Tidiane,  
M BAUDRIER Jérôme ayant donné pouvoir à Mme TREVET Sylvaine.

### Absents :

Mme CITADELLE-VELIN Kelly,  
M LANDRIER Ludovic,  
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :  
Mme POULIZAC Virginie.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.  
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance Mme POULIZAC Virginie.

### TARIFICATION DES DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS DU MARCHE DE NOEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu’il y a lieu de fixer les tarifs des droits de place du marché de Noël,

Vu l’exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs des stands et des chalets à l'occasion du marché de Noël organisé par la ville comme suit :

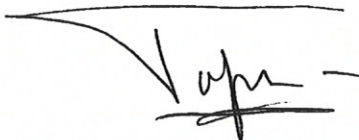
Chalet individuel	40€
Stand intérieur	5€ le mètre linéaire

- **PRECISE** que cette recette sera imputée au chapitre n°73, article n° 7336

*La délibération est adoptée par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme TREVET) et 2 ABSTENTIONS (Mmes MOINE, MICHIELS).*

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Saint-Pathus, le 28 novembre 2022.

**La Secrétaire**  
**Virginie POULIZAC**



**Le Maire**  
**Jean-Benoît PINTURIER**

